

Taxe d'apprentissage Bordereau de versement 2022





Le lycée « La tour du Mail » est habilité à percevoir le solde de 13% de la partie taxe d'apprentissage.

Anciennement appelé « hors quota », selon le décret N° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage
Le versement peut se faire par **chèque** ou par **virement**. Un reçu libératoire vous sera délivré par notre établissement.

<p><u>Votre entreprise :</u></p> <p>Nom / Raison sociale :</p> <p>N° de SIRET :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal : Ville :</p> <p><u>Contact pour le reçu libératoire :</u></p> <p>Nom : Prénom : Fonction :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Adresse de courriel :</p> <p><i>Les informations recueillies via ce bordereau sont nécessaires pour vous délivrer le reçu libératoire au plus tôt, dès réception de votre versement.</i></p>	<p>Vos références</p>
--	------------------------------

<p><u>Versement :</u> Règlement de la totalité (ou d'une partie) du solde de 13% de la taxe d'apprentissage au bénéfice du lycée « La tour du Mail » à Sannois soit (détail du calcul facultatif) :</p> <p>Masse salariale (N-1) _____ € X 0,68% = _____ X 13% = _____ €</p> <p>Montant du solde versé :</p>
--

<p></p>	<p>Nos références</p> <p>. Domiciliation : TPPONTOISE . IBAN : FR76 1007 1950 0000 0010 0093 221 . BIC : TRPUFRP1 . SIRET : 199 509 837 000 27 . Code UAI : 0950983C <u>Merci d'indiquer dans le libellé de virement votre numéro de SIRET suivi de : T.A 2022.</u></p> <p>Précisez (si possible) la date prévue du virement :</p>
---	--

<p></p>	<p>Chèque à l'ordre de l' « Agent comptable de l'EREA de Sannois ».</p> <p>Chèque N° :</p> <p>Votre banque :</p> <p>Chèque à adresser à l'adjoite-gestionnaire de l'EREA de Sannois (voir adresse ci-dessous).</p>
---	---

<p><u>Cachet et signature de l'entreprise :</u></p> <p><u>Date :</u></p>	<p><u>Affaire suivie au lycée par :</u></p> <p>Renseignements pour le versement et le reçu libératoire : Madame Pauloby (Adjoint-gestionnaire) int.0950983c@ac-versailles.fr</p> <p>ou</p> <p>Renseignement pour les ateliers professionnels : Monsieur Lespagnol (Directeur délégué aux formations) laurent.lespagnol@ac-versailles.fr</p>
---	--

Date limite de versement au 31 Mai 2022.

Formulaire à retourner par voie postale ou par mail à : int.0950983c@ac-versailles.fr